

extérieures. Par conséquent, le traitement des 264 demandes aurait coûté \$839,200 au Ministère.

Veillez consulter l'annexe A pour le rapport statistique complet.

#### SALLE DE CONSULTATION

Une salle de consultation est ouverte au public dans un endroit adjacent au Bureau d'AIPRP. Tous les manuels en usage au Ministère sont à la disposition des requérants. Durant la période visée par le présent rapport, plusieurs personnes ont choisi de visiter la salle de consultation pour revoir des documents identifiés en réponse à leur demande, plutôt que de payer des frais de photocopie élevés.

#### VOIES OFFICIELLES ET VOIES OFFICIEUSES

Comme la Loi vise plutôt à compléter qu'à remplacer, les pratiques actuelles en matière d'accès à l'information, les demandes non officielles peuvent être adressées au Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, ainsi qu'aux directions générales du Ministère, au Cabinet du Ministre, au service des relations avec le médias et à la Bibliothèque.

Bien que le Bureau ne traite que les demandes officielles, le coordonnateur passe beaucoup de temps à consulter les directions générales concernées afin de s'assurer que les réponses aux demandes non officielles sont conformes aux dispositions des deux Lois.

#### INSTRUMENT DE DELEGATION

Il n'y a aucun changement depuis le dernier rapport. Vous trouverez à l'annexe B la liste des cadres, par poste, auxquels le Ministre a délégué les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi.